



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINT-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉGRASSE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

LA CONCERTATION ET LA MUTUALISATION
AU SERVICE DE L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

2016



Chère population, Chers collègues, Chers partenaires,

En ce début de nouvelle année, permettez-moi de vous adresser mes vœux d'accomplissements et de succès pour vous et votre famille.

La nouvelle année apparaît toujours comme le moment propice à une réflexion et une analyse de l'année écoulée. C'est l'objet de ce rapport d'activité que j'ai le plaisir de vous présenter.

2016 a constitué une période centrale dans la montée en compétences et la structuration de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant. Plus jeune intercommunalité de la Guadeloupe, notre communauté a su s'inscrire dans le paysage institutionnel comme une agglomération dynamique et innovante.

C'est en ce sens que le Conseil Communautaire de la Riviera du Levant, installé à l'issue des élections municipales de 2014, a procédé à l'élaboration concertée de son projet de territoire, démarche inédite en Guadeloupe. Ce projet de territoire est le fruit d'une concertation approfondie entre les agents et les élus communautaires et les communes membres, en lien avec les partenaires potentiels issus des milieux associatifs, économiques et institutionnels.

Cette démarche partenariale fixe ainsi jusqu'à 2020 le cap de l'ambition concertée des ressortissants d'un territoire regorgeant d'immenses potentialités.

Christine de Suède nous disait que « la science de ton passé est ton passeport pour l'avenir ». Il nous appartient donc aujourd'hui de recenser les actions conduites en 2016 au regard de la feuille de route que constitue le projet de territoire ainsi que des nouvelles attentes de la population pour raffermir l'efficacité de nos politiques publiques en 2017.

J'ai une pensée particulière pour l'ensemble des élus et services de l'EPCI dont l'engagement et l'investissement ont contribué à la mise en œuvre des actions réalisées.

Je vous souhaite à tous bonne lecture de ce document, qui j'en suis certain, ne manquera pas de renforcer votre compréhension des missions et de l'engagement de votre Riviera du Levant.

Le Président de la Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant

Jean-Pierre DUPONT

SOMMAIRE

01 / LA COMMUNAUTÉ

Un territoire dynamique
Des femmes et des hommes engagés

02 / LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'INSTITUTION

La structuration de l'établissement
Des services transversaux efficaces et ouverts à l'innovation
L'intérêt communautaire de la CARL
Le séminaire d'information des élus

03 / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Plan Paysage des Grands Fonds
Le futur siège de la CARL
L'aménagement du siège provisoire

04 / ENVIRONNEMENT

Organisation de la Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Semaine Européenne de Réduction des Déchets
Réhabilitation et équipement des déchetteries
Sensibilisation : les éco-gestes sur le terrain

05 / SÉCURITÉ

Brigade des plages
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention
de la Délinquance
Déploiement de la vidéoprotection sur l'ensemble
du territoire communautaire

06 / INNOVATION

Riviera 3.0
Label Territoire Internet
Contribution aux schémas régionaux

07 / SPORT

La Riviera Foot Tour
Piscines en eau de mer
Terrains de football en gazon synthétique
Un appui conséquent aux manifestations
sportives populaires

08 / CULTURE

Une communauté ancrée dans sa réalité culturelle
La Maison des Arts et de la Culture

09 / SOLIDARITÉ

Chantier d'Insertion Agricole
Soutien aux communes

10 / DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Le Conseil de Développement

11 / LE PROJET DE TERRITOIRE EN 2016

La réalisation du Projet de territoire
2016 en images



01 / LA COMMUNAUTÉ



Hier Communauté de Communes, aujourd'hui Communauté d'Agglomération, la plus jeune intercommunalité de la Guadeloupe a considérablement évolué au fil du temps.



Le nombre de projets a grandi, les compétences se sont élargies. A celles dites obligatoires se sont ajoutées des compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; action sociale d'intérêt communautaire ; assainissement et eau.

L'année 2016 a été marquée par une plus grande visibilité et reconnaissance des atouts du territoire de la Riviera du Levant. L'investissement des hommes et des femmes qui agissent au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, au service de la population, s'est traduit en 2016 par une accélération dans la poursuite des projets.

1.1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

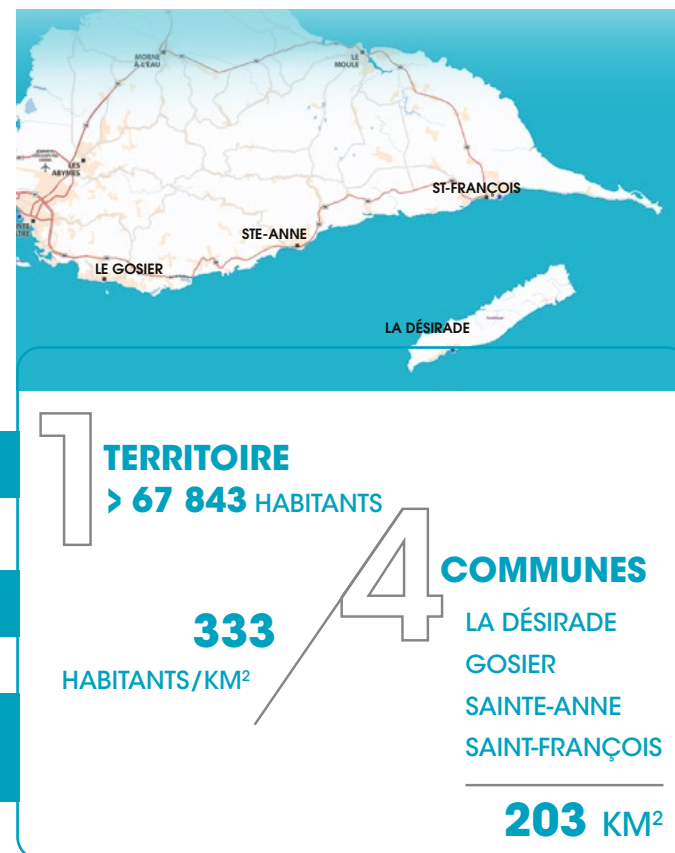
La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant est une structure intercommunale située au sud de la Grande-Terre en Guadeloupe. Elle est créée comme communauté de communes en 2014 avant de changer de statut l'année suivante, pour devenir une communauté d'agglomération.

**LA RIVIERA
DU LEVANT**
C'EST :

LE 1^{ER} TERRITOIRE TOURISTIQUE

LE 2^{ÈME} BASSIN D'EMPLOI

LE 1^{ER} ETABLISSEMENT PUBLIC LABELLISÉ
TERRITOIRE INTERNET DE LA GUADELOUPE



1.2 DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS

• Les élus communautaires

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant compte 42 conseillers communautaires, élus au suffrage universel lors des dernières élections municipales de mars 2014 et selon la répartition suivante : 3 délégués pour la ville de la Désirade, 16 délégués pour la ville du Gosier, 14 délégués pour la ville de Sainte -Anne, et 9 délégués pour la ville de Saint-François.

• Le Conseil Communautaire

C'est l'organe délibérant d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'assemblée chargée d'administrer les affaires de l'intercommunalité. Le conseil est composé du Président, de 9 vice-présidents et de Conseillers Communautaires.

• Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est formé du Président et des vice-présidents, qui statuent sur les différents dossiers et actions communautaires dans le périmètre de délégation confié par le Conseil Communautaire. Chaque commune y est représentée.

Chaque vice-président assume au côté du Président de l'EPCI le pilotage d'une commission thématique qui travaille en amont les différents sujets afin de préparer les prises de décision lors du Conseil Communautaire.

• Les commissions thématiques

Comme le Conseil Municipal, le Conseil Communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de l'EPCI,



avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles sont chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au Conseil Communautaire ou, par délégation, au bureau.

Les commissions thématiques sont au nombre de 9 à la CARL. Le Président de la CARL est président de droit de toutes les commissions.

9 COMMISSIONS THÉMATIQUES :

- Développement économique et touristique
- Attractivité du territoire et aménagement de l'espace
- Politique de la ville, équilibre social de l'habitat et du logement
- Environnement, cadre de vie et développement durable
- Sports, culture et loisirs
- Action sociale et solidarité
- Déplacements, transports et accessibilité
- Technologies numériques, innovation, recherche

• Le Conseil de développement (CODEV)

Le CODEV a pour vocation de créer un espace d'expression démocratique au sein de la communauté d'agglomération. C'est donc un outil de démocratie participative qui doit s'emparer des projets qui concernent la communauté d'agglomération et les usagers et administrés (voir page 42).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LA DÉSIRADE

Jean-Claude PIOCHE
3^e Vice-Président

Cinthya DINANE



René NOEL

LE GOSIER

Jean-Pierre DUPONT
PrésidentJocelyn CUIRASSIER
4^e Vice-PrésidentSolaire COCO
7^e Vice-Président

Nadia CÉLINI

Jean-Claude
CHRISTOPHE

Cédric CORNET



Marie-Flore DÉSIRÉE



Félicienne GANTOIS



Ghislaine GISORS



Paulette LAPIN



Roberte MÉRI



Lilliane MONTOUT



Patrice PIERRE-JUSTIN



José SEVERIEN



Christian THENARD



Maguy THOMAR

SAINTE-ANNE

Christian BAPTISTE
1^{er} Vice-PrésidentFranck BAPTISTE
5^e Vice-PrésidentPhilippe TROUPE
8^e Vice-Président

Dunière AGLAS



Jean FAHRASMANE



Sylvia LAPTES



Lucien GALVANI



Valérie HUGUES

Olivia JEAN
ép. RAMOUTAR BADAL

Eric LATCHOUMANIN



Mariette MANDRET



Michelle MAXO



Diana PERRAN

Alix OURTOU ép.
HUYGHUES BEAUFOND

SAINT-FRANÇOIS

Laurent BERNIER
2^e Vice-PrésidentTeddy MARY
6^e Vice-PrésidentLydie PAVIOT ép. SELLIN
9^e Vice-PrésidentIsabelle BOSSU
ép. JEANJEANYvonne CHELAMIE
ép. LOSBARJean-Claude
CHRISTOPHE

Jean DALJARDIN



Raymond PARSHAD



Jean-Luc PERIAN



02

/ LA MONTÉE EN
PUISSANCE DE
L'INSTITUTION

La communauté d'agglomération se voit traversée par deux mouvements concomitants et complémentaires : d'une part, un approfondissement et une consolidation de l'esprit communautaire et d'autre part, une meilleure structuration administrative de l'EPCI.



C'est une dynamique qui prend forme et qui inlassablement progresse chez les élus et agents communautaires. La tenue de réunions des organes de fonctionnement et de décision de la CARL se renforce, tout comme l'équipe administrative, nécessaire support opérationnel à la mise en œuvre des choix stratégiques opérés par les élus.

Cette construction de l'esprit communautaire et la structuration de notre administration qui a été entamée et surtout amplifiée ces 8 derniers mois a permis une spectaculaire montée en puissance de l'institution, notamment à travers la définition de son intérêt communautaire, une offre de séminaires d'information de qualité aux élus, une approche du management moderne et innovante, ...

2.1 LA STRUCTURATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ANNÉE 2016

EN CHIFFRES :

8 **CONSEILS**
COMMUNAUTAIRES

6 **BUREAUX**
COMMUNAUTAIRES

2 **CONFÉRENCES**
DES MAIRES

5 **RENCONTRES AVEC**
LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES

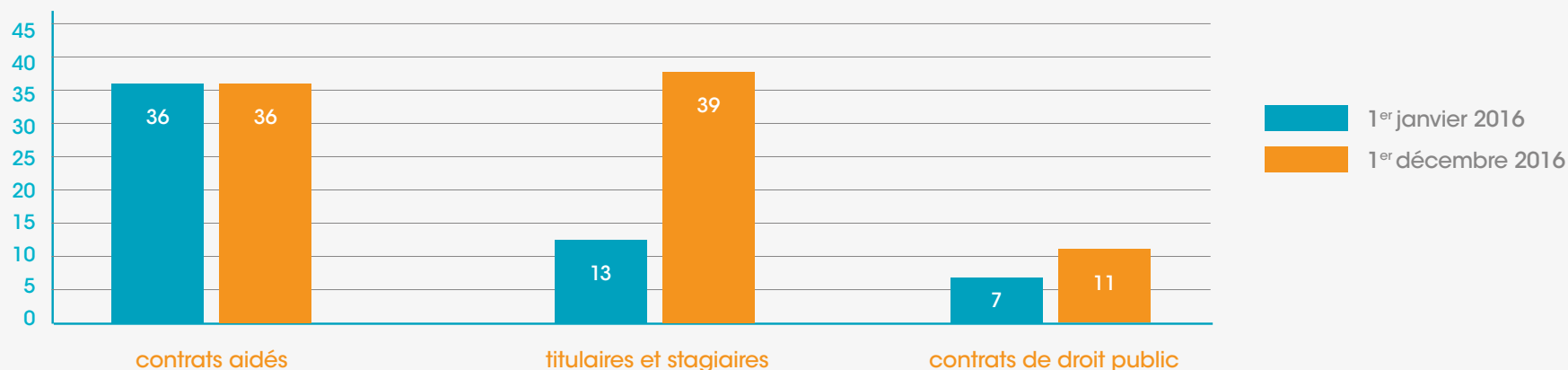
27 **RÉUNIONS**
DES COMMISSIONS
THÉMATIQUES

Des effectifs en progression modérée

Le nombre d'agents de la communauté d'agglomération a connu une augmentation modérée pour atteindre 86 agents au 1^{er} décembre 2016 (56 agents au 1^{er} janvier 2016).

Parmi ces agents au 1^{er} décembre 2016, on comptait 39 titulaires et stagiaires, 36 contrats aidés, et 11 contrats de droit public.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN 2016



Répartition par catégories

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant comptait fin 2016 :

- > 9 agents de catégorie A
- > 1 agent de catégorie B
- > 40 agents de catégorie C
- > 36 agents en contrat aidé

PÔLE / POSTE	JANVIER	DÉCEMBRE
Direction du cabinet	1	4
Direction de la stratégie et de la coopération territoriales	0	5
Direction de l'évaluation des politiques publiques	0	1
Direction des affaires juridiques et des achats	1	3
Direction des services techniques et de l'ingénierie de projets durables	0	2
Direction de la cohésion sociale	0	0
Direction de l'aménagement et des mobilités	1	1
Direction de l'environnement et du développement durable	0	61
Direction des ressources humaines	1	2
Direction des finances	1	2
Direction des affaires générales	3	3
Direction des systèmes d'information	0	0
Chargé de mission fiscalité du développement économique	0	0
Chargé de mission climat-air-énergie	0	1
Chargé de mission construction	0	1
Développeur économique	0	0
TOTAL	8	86

2.2 DES SERVICES TRANSVERSAUX EFFICACES ET OUVERTS À L'INNOVATION

Depuis sa création, la Communauté s'est dotée d'une organisation innovante et transversale, ce que traduit l'organigramme circulaire ci-dessous :



Les services de la CARL sont organisés en vue d'une plus grande collaboration et ouverture à l'innovation.

Cette ouverture à l'innovation se traduit notamment dans la stratégie de communication de la CARL aussi bien sur les médias traditionnels (spots télé et radios) que sur internet. La CARL est une agglomération connectée qui a fait du numérique l'un des éléments constitutifs de son identité et de son développement.

LA RIVIERA DU LEVANT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2016

C'EST :

+25000

FANS

435

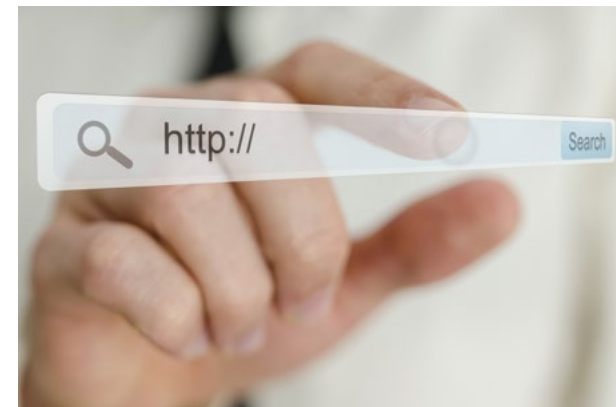
PUBLICATIONS
FACEBOOK

84

VIDEOS
SUR YOUTUBE
DONT 1 VIDÉO VUE

1 40 000

FOIS



141 K vues

J'aime

Commenter

Partager

586

Chronologique

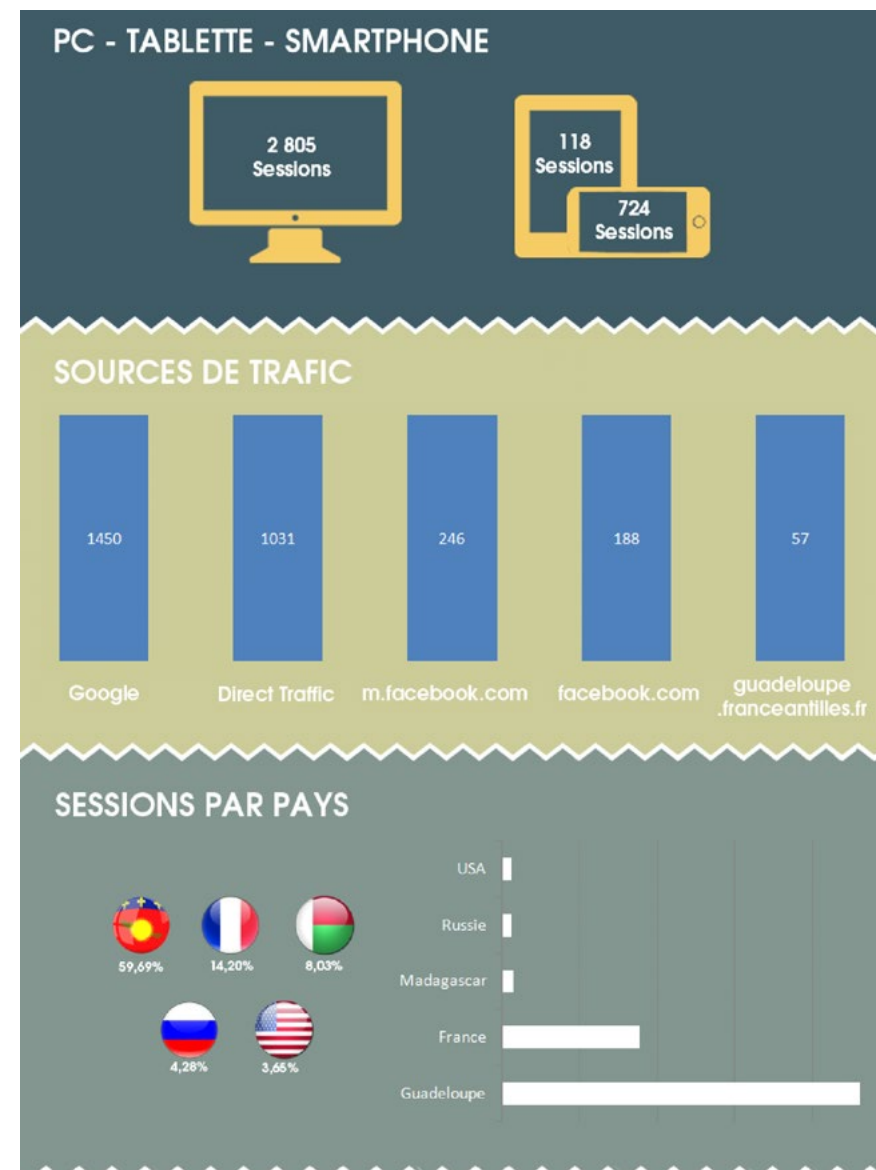
244 partages

60 commentaires

Source : Facebook- La Riviera du Levant, officiel - février 2017

RAPPORT D'AUDIENCE 2016 DU SITE DE LA RIVIERA DU LEVANT

01/01/2016 - 31/12/2016



2.3 L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CARL

Qu'est-ce que l'intérêt communautaire ?

L'intérêt communautaire permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la communauté d'agglomération en termes de politiques publiques. Il s'analyse comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action qui relèvent de la communauté d'agglomération et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Comment s'est défini l'intérêt communautaire à la CARL ?

C'est grâce à un travail d'études puis d'échanges avec les élus communautaires que le Centre d'Analyse Géopolitique Internationale (CAGI) et le cabinet de conseil Business Consult ont formulé des propositions permettant aux élus de procéder à la définition de l'intérêt communautaire.



Calendrier de définition de l'intérêt communautaire

- SEPTEMBRE - OCTOBRE 2016 : Présentation de la stratégie de définition de l'intérêt communautaire
- OCTOBRE 2016 : Collecte des informations auprès des communes et des autres strates institutionnelles
- NOVEMBRE 2016 : Rédaction d'un pré-rapport
- LUNDI 21 NOVEMBRE 2016 : Examen de ce pré-rapport en commissions mixtes
- ET MARDI 22 NOVEMBRE 2016
- VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016 : Réunion du Bureau Communautaire
- SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016 : Séminaire relatif à définition de l'intérêt communautaire de la CARL
- JEUDI 22 DÉCEMBRE 2016 : Conseil Communautaire portant notamment sur la définition de l'intérêt communautaire et le débat d'orientations budgétaires

Qu'est-ce que l'intérêt communautaire ?

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2016, l'intérêt communautaire de la CARL est défini comme suit :

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE RELATIF AUX COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

Les actions de soutien aux activités commerciales relevant des filières stratégiques du tourisme, nautisme, pêche, artisanat, agriculture, agro-transformation et numérique et faisant au moins appel à l'une des dynamiques suivantes :

- innovation
- développement durable
- économie sociale et solidaire
- internationalisation.

2. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

Toutes les nouvelles créations de zones d'aménagement concerté :

- 1/ d'une superficie supérieure à 2 hectares.
- 2/ recevant de l'activité économique sur au moins 40% de sa superficie de l'une ou plusieurs des activités stratégiques suivantes : tourisme, nautisme, pêche, artisanat, agriculture, agro-transformation et numérique et faisant au moins appel à l'une des dynamiques suivantes : innovation, développement durable, économie sociale et solidaire, internationalisation.

3. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- 1/ L'édification de logements sociaux dans le cadre des zones d'aménagement concerté d'aménagement communautaire.
- 2/ Une aide financière à la réhabilitation de logements répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH).

3/ La garantie d'emprunts destinés au financement des programmes de logements sociaux en lien avec la politique communautaire de diversification de l'offre de logement.

4/ Le programme d'aides à l'amélioration de l'habitat de personnes défavorisées en subsidiarité des dispositifs existants.

5/ L'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire dans les zones d'aménagement concerté.

6/ Le partenariat avec les CCAS.

4. POLITIQUE DE LA VILLE

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

1/ La mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

2/ L'installation à venir de systèmes de vidéoprotection sur le périmètre du territoire communautaire.

3/ Partenariat avec la mission locale et l'ER2C pour l'insertion des jeunes.

4/ Atelier ville.

5/ Pacte Territorial pour l'Insertion par l'Economie (politique de l'insertion à destination de tous les publics concernés).

Les compétences relatives à l'accueil des gens du voyage et à la collecte et traitement des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) ne sont pas soumises à la définition de l'intérêt communautaire.

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE RELATIF AUX COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. EQUIPEMENTS CULTURELS

- 1/ La création et la gestion des équipements culturels nouveaux de 200 places ayant un rayonnement intercommunal essentiellement tournés vers la valorisation de l'identité culturelle du territoire ou orientés vers l'émergence des industries culturelles.
- 2/ Création d'une Maison des Arts et de la Culture destinée à la formation et la diffusion de toutes les pratiques culturelles (musique, danse, arts plastique et théâtre).
- 3/ La création et la gestion de centres de ressources destinés à sauvegarder et à promouvoir les traditions en vue de renforcer l'attractivité territoriale.
- 4/ La création d'ateliers destinés à assurer le maillage du territoire dans toutes ses composantes et à faciliter la cohésion sociale.
- 5/ Seuil d'investissement : 5 millions d'euros afin que ces équipements soient à la hauteur du Projet de Territoire.

2. EQUIPEMENTS SPORTIFS

- 1/ Equipements sportifs nouveaux qui, par la fréquentation et leur capacité, ont une vocation communautaire. Ils doivent répondre à un besoin de promotion du sport de haut niveau et être en mesure d'accueillir des compétitions régionales et internationales. Ces équipements doivent nécessairement correspondre à un investissement supérieur à 5 millions d'euros.
- 2/ Equipements sportifs ayant pour finalité la santé publique pour lutter contre les pathologies prégnantes (diabète, HTA, obésité) qui affectent une grande majorité de la population.
- 3/ Piscines en eaux de mer et équipements sportifs permettant l'attractivité touristique du territoire. Il s'agit essentiellement des

équipements destinés au nautisme pouvant justifier d'une capacité d'au moins 20 pratiquants simultanés.

- 4/ Les équipements ayant un rayonnement sur le territoire communautaire. Cette condition est obligatoire pour intégrer un équipement dans l'intérêt communautaire.

3. ACTION SOCIALE

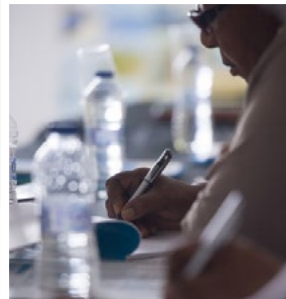
- 1/ Accompagnement au portage de repas pour lutter contre l'isolement et garantir une hygiène de vie aux personnes en situation de dépendance ou d'exclusion.
- 2/ Participation à la prévention de toutes les addictions sur le territoire communautaire afin de réduire les risques sanitaires et leurs conséquences sociales.
- 3/ Contribution à la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre d'actions concertées de prévention et d'accompagnement des victimes.
- 4/ Participation aux actions de soutien à la parentalité sur le territoire communautaire en complémentarité des interventions départementales pour permettre aux familles de verbaliser les difficultés du quotidien et de trouver leurs causes, de prendre conscience de leurs compétences, de développer de nouvelles compétences pour faire face aux difficultés, de rompre l'isolement et créer du lien social.
- 5/ Mise en place et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) à destination des personnes âgées et de leur entourage familial et professionnel ; Analyse des besoins sociaux à l'échelle intercommunale, coordination et participation aux actions menées dans ce cadre.

2.4 LES SÉMINAIRES D'INFORMATION DES ÉLUS

La formation des élus communautaires est un droit qui nous tient à cœur et que nous souhaitons appliquer en respectant dans la mesure du possible les aspirations de chacun. C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération a entamé le premier cycle de séminaires d'information des élus communautaires du 19 octobre au 7 décembre 2016. Organisés sous forme de présentation-débat et animés par des intervenants confirmés, ces séminaires ont été un lieu de partage et d'échanges sur les principes et enjeux des collectivités et de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qu'est la Riviera du Levant.

A travers 7 thématiques diverses, c'est l'ensemble du spectre de l'action publique qui est abordé :

- / Service public local et intérêt général
- / Statut et rôle de l' élu local
- / Elaborer une politique publique
- / Evaluer une politique publique
- / Environnement institutionnel du bloc communal :
la loi sur la nouvelle organisation territoriale (NOTRe), l'intercommunalité
- / Les enjeux de la biodiversité pour son territoire
- / Les fondamentaux de la communication politique



The background image shows a serene coastal scene. On the left, a calm body of water stretches towards the horizon, with a single white sailboat visible in the distance. The right side of the image shows a sandy beach area with several picnic tables and benches. In the background, there are trees and a few small structures, possibly part of a park or resort. The entire image is overlaid with a semi-transparent pink and blue gradient, which is darker at the top and lighter at the bottom.

03

/ AMÉNAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE

3.1 LE FUTUR SIÈGE DE LA CARL

L'établissement public dispose actuellement d'un siège provisoire dans le cadre de la mise à bail de locaux, propriétés de la ville du Gosier.

Dans la perspective de la construction du siège, l'année 2016 a été celle de la prospective par l'appui opérationnel d'un cabinet chargé de réaliser et d'analyser les différents types de montages juridico-financiers envisageables pour la construction du siège tout en prenant en compte des préoccupations de développement durable.

3.2 L'AMÉNAGEMENT DU SIÈGE PROVISOIRE

Simultanément doit se voir traité le nécessaire aménagement opérationnel du siège provisoire d'une part pour donner à ses équipes les meilleures conditions de travail et d'autre part pour accueillir les nouvelles ressources humaines liées notamment aux transferts de compétences.

3.3 PLAN PAYSAGE DES GRANDS-FONDS (PPGF)

Dans le cadre de l'appel à projet 2015 «Plans de paysage», la CARL a présenté son projet pour le territoire des Grands-Fonds et a été retenu parmi les 25 lauréats nationaux.

Elle fait partie avec la Communauté de communes de Marie-Galante, et la Communauté d'agglomération du centre littoral (Guyane) des seules lauréates d'outre-mer.

Le « plan paysage » est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles de l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture). En ce sens, il prend en compte les atouts mais également les risques et les contraintes transformant les paysages et menaçant la qualité de ses milieux naturels et de son cadre de vie.

Par courrier du 27 mai 2015, le ministère de l'Environnement a retenu le "plan paysage" de la CARL, dénommé PPGF sur les 75 demandes. En effet, la convention a été signée le 21 octobre 2015. Elle attribue une subvention de 30 000 € à la CARL.



04 / ENVIRONNEMENT



Une approche intégrée et multisectorielle de l'environnement

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant s'est toujours engagée pour la préservation de son territoire. C'est d'ailleurs le premier axe du projet de territoire de la CARL « un territoire préservé et à forte identité ».

Cette notion de préservation de l'environnement se retrouve intégrée et déclinée à travers différents services et actions de la CARL. En ce sens, l'environnement ne relève pas uniquement des missions de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD).

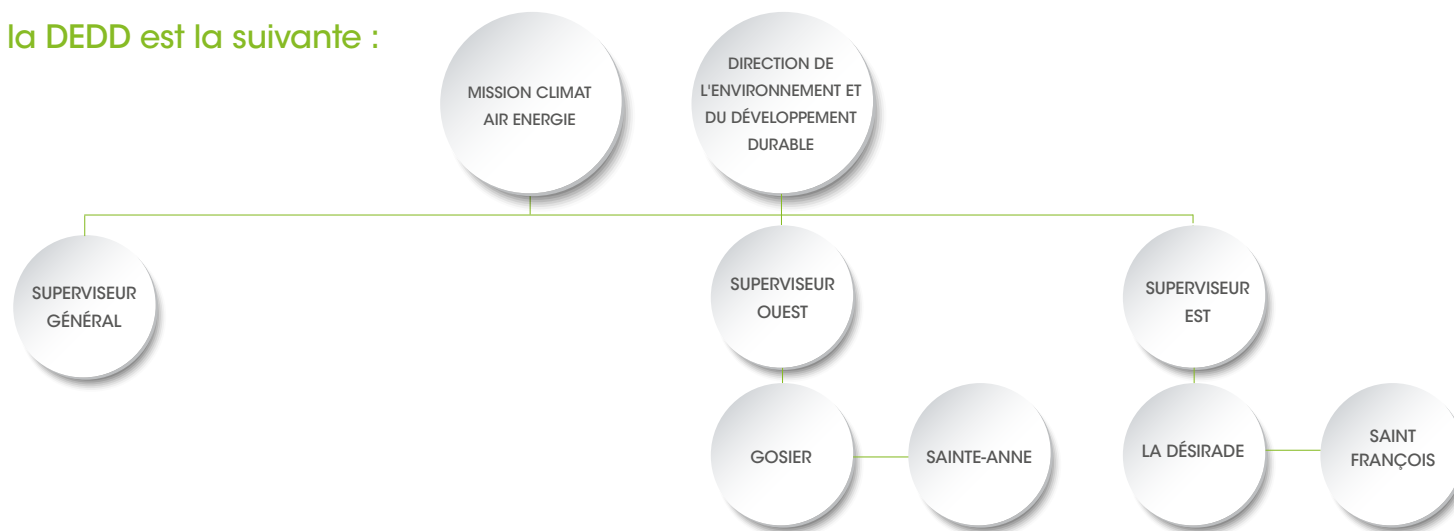
Déjà très présente, la prise en compte de la problématique de l'environnement à la CARL s'est très naturellement renforcée par le transfert par les communes de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 17 février 2016.

4.1 ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » a été accompagné d'un transfert des équipements et des équipes afférentes.

Il a donc été nécessaire de structurer la Direction de l'Environnement et du Développement Durable qui constitue la direction la plus importante en nombre de la CARL (64 agents sur 86).

L'organisation de la DEDD est la suivante :



4.2 LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

L'objectif de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.

Le concept de cette semaine est basé sur la prévention des déchets c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La prévention des déchets c'est donc agir pour ne pas produire les déchets en consommant mieux (consommation de produits peu emballés, éco-labellisés), en produisant mieux (production de produits éco-conçus), en prolongeant la durée de vie des produits (réparation et don) et en jetant moins (compost par exemple) !

La CARL s'est donc investie en proposant une programmation d'activités tout public (scolaires et adultes) afin d'éduquer aux éco-gestes du tri, du recyclage et la réduction des déchets.

Parmi ces activités, les journées portes ouvertes de toutes les déchetteries du territoire, des stands de sensibilisation, des soirées ciné-débat dans chaque commune membre ainsi qu'un buffet zéro déchet au Lycée de l'Hôtellerie et du Tourisme du Gosier.



4.3 RÉHABILITATION ET ÉQUIPEMENT DES DÉCHETTERIES

La CARL assume la compétence « collecte et traitement des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) » sur l'ensemble de ses communes membres, tel que définie par l'arrêté préfectoral du 17 février 2016. Dans ce contexte, notre EPCI a réalisé un état des lieux et un diagnostic exhaustif du territoire concernant la compétence « collecte et traitement des DMA », qui a abouti à l'élaboration de la stratégie d'optimisation de ladite compétence.

Ce diagnostic des déchetteries communautaires a été réalisé par les agents de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de la CARL. Les résultats du diagnostic ont conduit notre EPCI à élaborer un programme de modernisation, de réhabilitation et de développement des déchetteries de la CARL.

Ce programme a deux orientations majeures :

- l'amélioration de l'organisation et de la gestion des ressources humaines par un plan de formation cohérent, un renforcement des équipes, ...
- plus de sécurité et d'outils techniques pour les missions par la réhabilitation ou la mise à disposition de matériel, des travaux d'aménagement et de sécurisation des infrastructures, ...

C'est dans le cadre de la réhabilitation et de l'équipement des déchetteries que la CARL s'est rendue à la Désirade le mercredi 9 novembre 2016 pour l'inauguration de la benne à ordures ménagères, véhicule performant et moderne pour la collecte des ordures ménagères de l'île.



4.4 SENSIBILISATION : LES ÉCO-GESTES SUR LE TERRAIN

La CARL se saisit de l'opportunité de sensibiliser la population aux éco-gestes à l'occasion des manifestations culturelles ou sportives qu'elle accompagne sur son territoire .

Un éco-geste c'est une action de la vie de tous les jours (éteindre la lumière, trier ses déchets, consommer des fruits locaux, ...) qui va prendre en considération les valeurs du développement durable. Chacun peut accomplir des éco-gestes très facilement dans sa vie quotidienne. Il s'agit surtout de prendre conscience des conséquences sociales ou environnementales de chacune de nos actions et de changer ses mauvaises habitudes. Les éco-gestes s'appliquent à la maison, en faisant ses courses ou son marché, dans ses loisirs, ...

Ainsi, sur certaines des manifestations culturelles ou sportives, on peut voir sur le stand de la Riviera du Levant :

- des agents du service de l'environnement et du développement durable incitant la population à trier ses déchets
- une animation ludique, sportive et écologique autour des fruits locaux : le vélo blender , mixeur qui fonctionne à l'énergie sportive



05 / SÉCURITÉ



La sécurité constitue depuis ces dernières années une priorité pour la population guadeloupéenne. Consciente de cet enjeu, la CARL a apporté des réponses multiples à la problématique du bon vivre ensemble.

5.1 BRIGADE DES PLAGES (BP)

Créée en décembre 2016, la brigade des plages est composée de 3 agents communautaires.

La brigade des plages de la Riviera du Levant a pour missions :

- L'information et la sensibilisation des habitants et touristes
- L'assistance des personnes en danger
- Le maintien de l'ordre public
- Le rappel des gestes éco-responsables

Elle constitue aussi un relai pour les autorités.



5.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

La sécurité est une des conditions essentielles à la paix sociale, au développement économique, à l'épanouissement individuel de chacun de nos concitoyens. Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a décidé de s'engager doublement à travers l'installation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et par le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur son territoire.

La porosité renforcée entre délinquance urbaine et délinquance rurale nous pousse à maintenir d'une part les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et à approfondir d'autre part ce dispositif à l'échelle intercommunale à travers le CISPD.

Installé en présence du Préfet de Région, du Procureur de la République, des maires de la CARL et des associations du territoire le 9 décembre dernier, le CISPD a vocation à fédérer les compétences et moyens des acteurs intervenant dans le champ de la prévention de la délinquance. Il vise à établir de manière concertée une stratégie territoriale de prévention ainsi qu'un schéma de tranquillité publique.

5.3 DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION SUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Au travers de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection, la CARL entend ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser certains espaces ou bâtiments publics particulièrement exposés à de tels actes.

Le recours à la vidéoprotection de la voie publique et des lieux et établissements ouverts au public s'inscrit pleinement dans cette volonté de sécurisation des personnes et des espaces et permet par son effet dissuasif, mais aussi par la réactivité qu'elle offre aux différents services concernés de répondre aux problématiques évoqués ci-dessus.

L'installation d'un tel dispositif apparaît pour la CARL comme un outil de compréhension des phénomènes, d'analyse et de maîtrise des territoires, ainsi que d'intervention et de réactivité des différents services communautaires, municipaux ou extra-municipaux.

06 / INNOVATION



Adosser le développement du territoire au déploiement de l'écosystème numérique Riviera 3.0 : tel est quatrième pilier de la stratégie du projet de territoire de la CARL.



La CARL entend ainsi contribuer à relever les grands défis du 21^e siècle pour développer son territoire en répondant efficacement et harmonieusement aux besoins de ses habitants et de ses entreprises. En matière d'innovation, la CARL a clairement défini le numérique comme un des axes de développement prioritaires.

Au-delà de l'attention portée au numérique, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant innove, année après année en apportant un positionnement novateur et dynamique dans des domaines perçus comme traditionnels tels que l'agriculture, l'enseignement supérieur, ...

Cette stratégie a été récompensée, au plan national en obtenant le label 4@ décerné par l'association des Villes Internet.

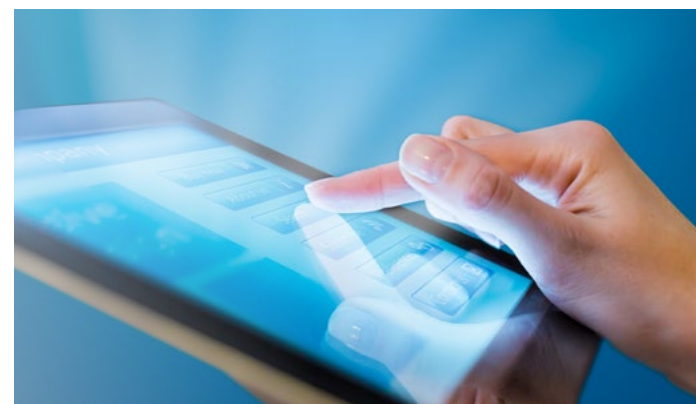
6.1 L'ÉCOSYSTÈME RIVIERA 3.0

La stratégie de cet écosystème numérique vise deux objectifs principaux : le premier, faire des usages numériques un vecteur d'attractivité pour la collectivité et son territoire et le second, utiliser le numérique comme forme renouvelée de l'action citoyenne.

Pour les atteindre, plusieurs chantiers ont été entrepris entre 2015-2016 afin d'asseoir la CARL en tant que territoire intelligent.

Un bref rappel des actions menées ou achevées en 2016

- l'implantation de hotspots wifi dans chaque commune
- la création et l'animation régulière d'un site internet et de réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Twitter, ...)
- la mise en place d'une démarche de labellisation concluante « territoire Internet »
- le développement d'applications numériques
- l'harmonisation logicielle entre la CARL et les communes membres



6.2 DÉMARCHE DE LABELLISATION NATIONALE TERRITOIRE INTERNET

Le Label institué depuis 17 ans par l'Association des Villes Internet permet à des acteurs locaux de mettre en partage leurs expériences numériques, et d'en mesurer la valeur devant un jury d'experts, dans un cadre associatif national reconnu. Ce projet ne connaît pas d'équivalent à l'échelle du territoire national, et même de l'Europe.

L'Association Villes Internet remet chaque année, depuis 1999, un label national aux collectivités locales qui mettent en oeuvre une politique publique numérique locale. Ce label, symbolisé par un panneau d'arobases (de un @ pour les débutants à cinq @ pour les meilleurs) à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication, permet à la collectivité locale, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

En 2017, il a été décerné à la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant quatre @.



6.3 CONTRIBUTION DE LA CARL AUX SCHÉMAS RÉGIONAUX

La loi NOTRe prévoit que la Région élabore un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation devant être adopté avant le 31 décembre 2016. À ce titre, la Région Guadeloupe a souhaité accorder une large place à la concertation avec les EPCI, les chefs d'entreprises, salariés ou structures œuvrant en faveur du développement économique.

La contribution de la CARL a ainsi abordé les thématiques liées à l'économie, l'attractivité du territoire, l'enseignement supérieur et la recherche, l'économie sociale et solidaire, la formation. Tenant compte des spécificités de notre territoire, elle a également intégré les questions de tourisme et d'agriculture.

Cette contribution, qui met en perspective l'ambition que la CARL porte sur différents projets structurants dont le coût est évalué à environ 9 millions d'euros, fait l'objet d'une demande de partenariat et d'accompagnement financier par la collectivité régionale à hauteur de 33 % soit 3 millions d'euros.



07 / SPORT



FAIRE DE LA RIVIERA DU LEVANT

UN TERRITOIRE SPORTIF



Magnifique territoire balnéaire, la Riviera du Levant accueille de nombreuses activités sportives et de loisirs nautiques entre autres. Elle s'affirme comme l'une des collectivités les plus sportives de la Guadeloupe avec ses nombreux équipements sportifs (Palais des Sports, piscines en eau de mer, golf, ...).

En complément du soutien aux grandes manifestations récurrentes comme la Karujet, les 10 kilomètres du Gosier ou le Tour de Guadeloupe en Voile Traditionnelle, la Riviera du Levant a participé à la construction d'équipements sportifs et organisé sa première manifestation sportive en 2016.

7.1 PISCINES EN EAU DE MER

La santé publique est une priorité partagée par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant et ses communes membres.

Dans le cadre de la promotion de la santé par les activités physiques et sportives, la CARL a choisi de favoriser la pratique de la natation sur tout son territoire.

Compte tenu de la spécificité du territoire communautaire, le milieu adéquat pour accueillir des piscines est le milieu marin. Ainsi, dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la CARL a choisi d'améliorer et de compléter l'offre de piscines flottantes en eau de mer sur le rivage des plages de chaque commune.

Avec plus de 68 000 habitants, et étant donné les besoins croissants de la population scolaire composée de 45 écoles primaires et maternelles, 5 collèges et 2 lycées, le Conseil Communautaire de décembre 2016 a reconnu ces équipements sportifs comme d'intérêt communautaire par délibération.



7.2 LA RIVIERA FOOT TOUR

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive en faveur de la cohésion sociale et de sa jeunesse et dans le but de dynamiser son territoire, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a organisé la première édition du tournoi de football intercommunal itinérant « La Riviera Foot Tour » sur les communes du Gosier, Sainte-Anne et Saint-François, en juillet 2016.

Du 25 juillet au 28 août 2016 s'est tenue la première édition du tournoi de football La Riviera Foot Tour, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant.

Il s'agit d'un tournoi intercommunal qui se déroule sur terrain synthétique à Saint-François, à Sainte-Anne et au Gosier.



7.3 TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Fière du bilan de l'opération, la CARL préfigure la stratégie de déploiement de terrains de football en gazon synthétique dans chacune des communes du territoire. Les sites ont d'ores et déjà été retenus pour la réalisation de ces terrains sur les communes du Gosier (Belle-plaine), de Saint-François (Pointe des Châteaux-Anse à la Gourde), de la Désirade (Stade) et de Sainte-Anne.

Le programme des travaux prévoit la réalisation d'un terrain d'animation de football en gazon synthétique en extérieur d'une dimension de 25 m x 15 m pour la pratique « 5 contre 5 » conformément aux règles de la Fédération Française de Football.



7.4 UN APPUI AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES POPULAIRES

Le sport est un levier de développement économique et un vecteur de lien social. En soutenant les clubs sportifs, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant valorise et dynamise ce secteur, qui contribue à la cohésion entre les habitants et au développement du vivre ensemble.

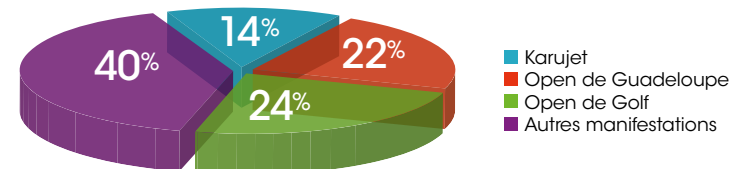
La CARL subventionne ainsi 16 clubs sportifs et associations dans les activités comme :

le football pour les jeunes de 7 à 12 ans,
le handball, la voile, le tennis, les arts martiaux,
l'athlétisme, les échecs, le jet ski, le golf

La communauté d'agglomération veille également à ce que ces subventions soient utilisées à bon escient par les clubs, en contractualisation avec les porteurs de projets des engagements et objectifs liés à la manifestation. En 2016, les sommes allouées aux événements sportifs ont atteint 181 000 €.



Répartition par manifestation sportive



7.5 LE SPORT COMME VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Si le sport a longtemps été observé par le prisme du hobby personnel, il apparaît désormais très clairement que le sport est aujourd'hui une composante économique. Les enjeux économiques liés au sport se traduisent très clairement au quotidien et à l'international par la compétition dans laquelle s'engagent les grandes villes pour la tenue d'événements sportifs de renommée.

Il est vrai que le sport peut avoir un impact positif sur l'économie et le tourisme d'une région. La CARL a donc subventionné en 2016 des manifestations spécifiques pour leur rayonnement communautaire voire international et leur attractivité :

- > Open de Golf de Saint François
- > 19^{ème} édition internationale de la Karujet
- > Open de Tennis de Guadeloupe

Ces manifestations représentent 60% du budget consacré à la politique sportive.

08 / CULTURE



Consciente du rôle primordial de la culture en matière de lien social, mais aussi de son impact sur l'attractivité du territoire et son développement économique, la CARL a inscrit par deux fois la notion de culture comme axe stratégique de son projet de territoire.

Si le territoire de la CARL est préservé et a une forte identité (pilier 1 du projet de territoire), il est également un bassin de vie dynamique (pilier 3 du projet de territoire).

Avec des paysages touristiques uniques, un genre musical inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco, la CARL a confirmé son soutien aux manifestations de rayonnement régional voire international. La communauté d'agglomération souhaite également mener une politique culturelle ambitieuse avec des projets tels que l'harmonisation par le haut de la lecture publique ou la création d'une maison communautaire des arts et de la culture.

8.1 UNE COMMUNAUTÉ ANCRÉE DANS SA RÉALITÉ CULTURELLE

Soutenir financièrement les événements culturels et les structures proposant une offre de spectacles variée et de grande qualité, développer un service public de la culture pour satisfaire au plus près les besoins des habitants à travers un maillage d'équipements structurants à l'échelle du territoire, faciliter l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles, développer l'enseignement artistique et culturel : tels sont les axes principaux promus par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant.

14 PROJETS CULTURELS

La CARL subventionne ainsi 14 projets culturels dans des domaines aussi variés que :

- > le carnaval ,
- > le gwo ka ,
- > la danse artistique ,
- > les concours de bœufs tirants ,
- > les événements culturels et touristiques communaux.

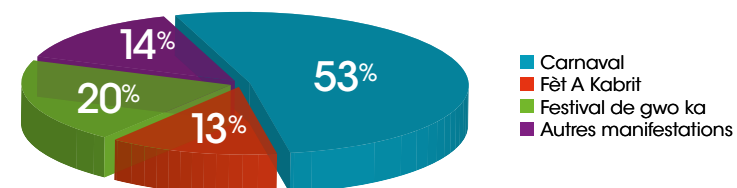
En 2016, les crédits alloués à la culture s'élèvent à 152 000 euros.



Les atouts de ces manifestations :

- Le Carnaval : constitutif de l'identité et de la culture guadeloupéenne. C'est un moment fédérateur pour la population, un spectacle unique pour les touristes et un vecteur d'attractivité pour près de 70 000 visiteurs.
- Fèt a Kabrit : la manifestation au plus fort impact touristique et économique pour l'île de la Désirade grandit ces dernières années (plus de 3 000 visiteurs en 2016).
- Festival de Gwo Ka : avec plus de 25 éditions, ce festival a désormais une place incontournable dans le paysage culturel guadeloupéen renforcée par la reconnaissance par l'Unesco du Gwo ka comme patrimoine immatériel de l'humanité.

Répartition par manifestation culturelle



09

/ SOLIDARITÉ



Au sein de notre communauté d'agglomération, qui est une communauté de projets et donc de destins, se retrouve le pilier essentiel qu'est la solidarité. La CARL donne un sens à la notion de solidarité à travers l'économie sociale et solidaire à l'instar de la mise en place d'un chantier d'insertion agricole et du soutien apporté aux communes.

9.1 CHANTIER D'INSERTION AGRICOLE, PROJET D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le concept d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

A la CARL, l'ESS est portée à travers un projet phare : le Chantier d'Insertion Agricole (CIA).

Fruit d'une collaboration avec l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance et la Chambre d'Agriculture, il a vocation à participer à l'accompagnement de jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle d'une part, et à permettre d'autre part, l'approvisionnement des cantines scolaires en produits issus de l'agriculture locale.

Le CIA répond donc à un double objectif : l'insertion par l'activité économique et l'amélioration de l'offre de restauration des plus jeunes.

La mise en œuvre de ce chantier d'insertion a donné lieu à l'organisation d'une cérémonie de signature des conventions-cadres entre ces partenaires le 16 novembre dernier à la Mairie du Gosier. Le recrutement des candidats sur le territoire de la CARL est actuellement réalisé par l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance.



9.2 SOUTIEN AUX COMMUNES

La solidarité s'incarne également dans les liens de soutien et de mutualisation qui unissent l'EPCI et les communes membres.

Tout d'abord , la communauté d'agglomération a financé des actions aux bénéfices de l'ensemble des communes (La Riviera Foot Tour, l'implantation des hotspots wifi,...) à hauteur de 225 860 €.

Ainsi , l'action de la CARL en 2016 dans chaque commune se décline globalement de la manière suivante :

> la Désirade : 773 569,52 euros

COMPÉTENCE	
Déchets	24 7151,52
Culture	28 105
Sport	1 500
Transport	175 813
Quote part exceptionnelle au titre de la double insularité	250 000
TOTAL	773 569,52

> le Gosier : 2 169 009,13 euros

COMPÉTENCE	
Déchets	2 006 509,11
Culture	60 000
Sport	31 500,02
Transport	71 000
TOTAL	2 169 009,13

> Sainte-Anne : 3 089 930,24 euros

COMPÉTENCE	
Déchets	2 930 928,22
Culture	32 000
Sport	56 002,02
Transport	71 000
TOTAL	3 089 930,24

> Saint-François : 2 864 661,81 euros

COMPÉTENCE	
Déchets	2 658 661,79
Culture	21 000
Sport	114 000,02
Transport	71 000
TOTAL	2 864 661,81





10

/ DÉMOCRATIE
DE PROXIMITÉ

La participation des citoyens à la gestion des services publics locaux constitue l'une des nouvelles exigences de la République. Reposant sur l'information, fonctionnant par la concertation, la démocratie de proximité porte sur plusieurs domaines.

Afin d'établir un espace de concertation, source de réflexion, de proposition et d'initiatives, ancré dans l'identité du territoire, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un organe consultatif paritaire et représentatif de la population des communes membres :

le conseil de développement (CODEV).

10.1 LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La loi NOTRe instaure un conseil de développement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Le CODEV a pour vocation de créer un espace d'expression démocratique au sein de la communauté. C'est donc un outil de démocratie participative qui doit s'emparer des projets qui concernent la communauté d'agglomération et les effets induits sur les usagers et administrés.

L'instauration du CODEV traduit la volonté exprimée par les élus communautaires d'un portage partagé du projet de territoire garantissant son ancrage optimal dans la réalité communautaire.



LES MEMBRES DU CODEV DE LA CARL

COLLÈGE 1 - ACTEURS ÉCONOMIQUES



Joseph BASSIEN



Luc CHAPEL



Amélie KACY



Joël KICHENIN



Jocelyn LOLLIA



Medy LUTIN



Jean NICOLAS



Philippe SAINT-AURET



Mireille SAINT-ELOI



Eddy VINGADASSAMY

COLLÈGE 2 - ACTEURS CULTURELS ET ASSOCIATIFS



Brigitte ALBERI



Fanette ANNICET



Thomas BERCHEL



Marceline DURIMEL



René GEOFFROY



Eveline LAMIE



Patricia MATHIAS



Olivier MIXTURE



Livia MONDOR



Jean RENNELA

COLLÈGE 3 - PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



Evariste AURELA



Lucette BAPTISTE

Jacqueline
CACHEMIRE THOLE

Félix COTELLON



Brune DOLAÏS



Edgard FERUS



Robert GEOFFROY



Netty MARNE



Marius MEILLET



Jack SAINCILY



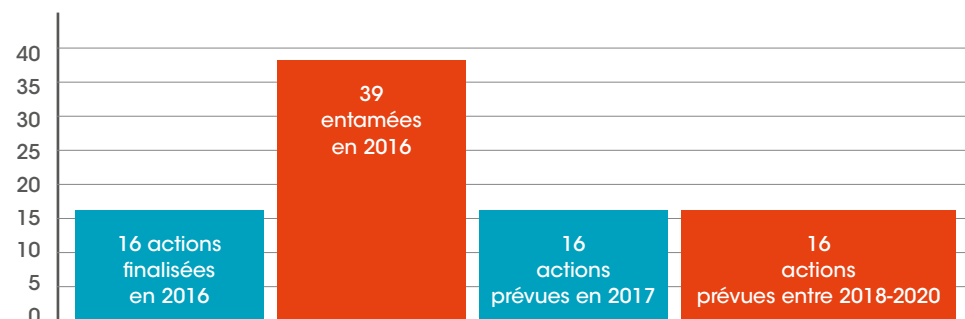
11

/ PROJET DE
TERRITOIRE

11.1. LA RÉALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE EN 2016

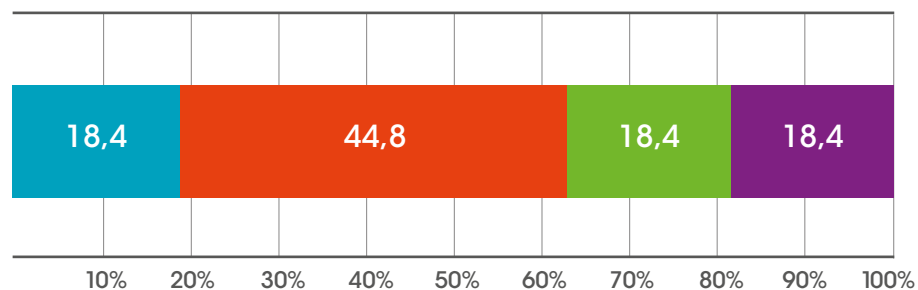
Le projet de territoire, démarche inédite en Guadeloupe fixe les objectifs de la CARL jusqu'à 2020. Est ainsi exposé ci-dessous le niveau d'avancement global pour la période 2016-2020.

87 ACTIONS À MENER ENTRE 2016-2020



Ces données sont représentées ci-dessous en pourcentage

■ Finalisées en 2016 ■ Entamées en 2016 ■ Prévues en 2017 ■ Prévues en 2018-2020



Ainsi en 2016, le taux d'engagement qui représente le total des actions réalisées et en cours issues du projet de territoire de la CARL est de 63,2 %.



11.2. 2016 EN IMAGES



CONCLUSION

Avec la finalisation des études préalables aux principaux chantiers envisagés par notre communauté d'agglomération dès sa création en 2015, l'année 2017 sera plus que jamais l'année du début des réalisations emblématiques qui caractérisent un établissement public porteur d'une véritable ambition pour un territoire qui regorge de potentialités. Il s'agit notamment des projets suivants :

- implantation des piscines en eau de mer
- déploiement de la vidéoprotection
- mise en place des piliers de l'écosystème riviera 3.0
- plan Paysage des Grand- Fonds
- lancement des travaux de l'unité de dessalement d'eau de mer
- démarrage des travaux du siège
- aménagement de la frange littorale
- politique exemplaire en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- maison des Arts et de la Culture
- renforcement de la mutualisation avec les communes
- déploiement du programme d'action du CISP
- soutien au mouvement culturel et sportif
- concertation avec la société civile via le CODEV

Autant de projets au service d'un territoire résolument en mouvement qui émergeront grâce à la mobilisation quotidienne de chacun des agents et élus communautaires.





LA RIVIERA DU LEVANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GROS-SANTO-ANNE, SAINT-FRANÇOIS, LA DÉPÂDE

